CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

MMA PRIVILEGES

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, 75014 Paris.
429 143 670 R.C.S. Paris.

Avis de reunion valant avis de convocation.

MM. les actionnaires de la société MMA Privilèges sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 avril 2007 à 19 heures à Paris 14e, 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Approbation des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2006 ;
— Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
— Affectations des résultats ;
— Pouvoir pour effectuer les formalités.

Résolutions.

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 29 décembre 2006.
Elle constate que l'actif net de la Sicav qui ressortait à 9 516 455,70 € le 30 décembre 2005 s'élevait à 10 532 691,64 € le 29 décembre 2006.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce, prend acte des conclusions dudit rapport.

Troisième résolution. — L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2006, soit 161 451,79 €, proposée par le conseil d'administration :
— Nous vous proposons de donner à cette somme l'affectation suivante :

Attribution à chaque action d'un dividende de 0,78 EUR soit au total	161 415,05 EUR
Virement au compte « Report à nouveau » de la somme de	36,74 EUR

Si cette proposition reçoit votre agrément et afin de permettre aux actionnaires de bénéficier des différentes dispositions fiscales, le dividende sera ventilé de la manière suivante :

— Ventilation du revenu global :

	Dividende net par action (En euros)
Revenus d'obligations françaises émises après le 1er janvier 1987	0,20
Revenus d'actions françaises	0,13
Revenus d'obligations étrangères faisant partie de l'espace économique européen	0,13
Revenus d'actions étrangères donnant droit à abattement	0,32
Total	0,78

— Ventilation du crédit d'impôt (par masses globales) :

	Montant global de crédit d'impôt encaissé (En euros)
Afférent aux produits d'actions étrangères donnant droit à abattement	9 675,32
Total	9 675,32

Le dividende sera détaché le 10 mai 2007 pour toutes les actions existant à cette date et mis en paiement à partir du 14 mai 2007.
L'assemblée générale prend acte du dividende distribué au titre des trois derniers exercices :
— Exercice 2003 : 0,48 EUR majoré de l'impôt déjà payé au Trésor de 0,16 EUR ;
— Exercice 2004 : 0,53 EUR majoré de l'impôt déjà payé au Trésor de 0,0425 EUR ;
— Exercice 2005 : 0,65 EUR majoré de l'impôt déjà payé au Trésor de 0,04465 EUR.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.

Conformément à la législation en vigueur, MM. Les actionnaires sont informés que le bilan, le compte de résultat et la composition des actifs sont à leur disposition au siège social de la Sicav, seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce et qu'ils seront envoyés gratuitement à ceux d'entre eux qui en feront la demande.

Tout actionnaire quelque soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Le droit de participer pour tout actionnaire à l'assemblée ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable de ses titres soit en son nom soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant voter par correspondance peuvent se procurer le formulaire de vote auprès de :
— RBC Dexia Investor Services Bank France SA, 105, rue Réaumur, 75002 Paris.
La demande doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à l'une des adresses précitées six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à RBC Dexia Investor Services Bank France SA trois jours au moins avant la date de l'assemblée, accompagnés, le cas échéant, d'une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur enregistrement comptable.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, modifié par l'article 29 du décret 2006-1566, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration.

0703335